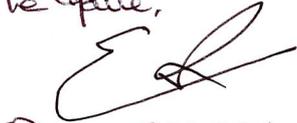


Vu par Annexe  
à la Délibération  
D2025-024 du 04/04/2025

le Maire,

  
Pierre EVRARD



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER  
SF/AC

Accusé de réception en préfecture	062-216209023-20250409-d2025-024	Numéro de l'acte	...-25-SF/AC
Date de télétransmission :	11/04/2025	Nature de l'acte	Convention
Date de réception préfecture :	11/04/2025	Matière de l'acte	

**COMMUNE DE WIZERNES –  
AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DU GRAND CHEMIN –  
RUE DE HOLLANDE –  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC**

**ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé à LONGUENESSE – rue Albert Camus – CS 20079 – 62968 CEDEX, représentée par ....., Monsieur....., agissant aux fins des présentes en vertu d'une décision administrative du bureau du .....

D'une part,

**ET**

La commune de WIZERNES, dont le siège est situé Place Jean Jaurès – 62570 WIZERNES, représentée par son maire, Monsieur Pierre EVRARD, agissant aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal du .....

D'autre part,

**PREAMBULE,**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer mène le projet d'aménagement de la zone d'activités du Grand Chemin à Wizernes.

Dans ce cadre, il est prévu de réaliser certains aménagements sur un tronçon de la rue de l'Europe et la rue de Hollande qui desservira la future ZAC depuis le giratoire situé sur l'axe de la route départementale 928.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit,

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention de mise à disposition a pour objet d'autoriser l'occupation de la dépendance du domaine public communal ci-dessous désignée.

La CAPSO est autorisée sous sa maîtrise d'ouvrage à y réaliser les travaux décrits à l'article 5. En raison de l'intérêt des travaux pour le domaine public lui-même, cette autorisation est consentie à titre gratuit.



## **ARTICLE 2 : Désignation**

Il s'agit de l'emprise située entre le giratoire de la route départementale 928, un tronçon de la rue de l'Europe et de la rue de Hollande jusqu'à l'entrée de la future zone d'activités, telle que matérialisée sur le plan ci-joint.

## **ARTICLE 3 : Durée**

La mise à disposition sera constatée par la signature d'un procès-verbal et d'un constat d'huissier réalisé préalablement au démarrage effectif du chantier ; son achèvement sera officialisé par le procès-verbal de remise en gestion des ouvrages par la CAPSO à la commune, simultanément à la réception des ouvrages.

A l'issue de la convention, la commune pourra intégrer gratuitement les ouvrages réalisés à son domaine public. La CAPSO ne sera pas propriétaire des ouvrages, mais elle s'engage à mettre en œuvre les garanties qui lui sont dues dans le cadre des marchés de travaux, et à la demande de la commune.

## **ARTICLE 4 :**

Pendant la période de réalisation des travaux d'aménagement, la CAPSO prendra toutes les mesures nécessaires en vue de garantir la sécurité des usagers, notamment par la pose de signalisation en prévention de tout accident et/ou dégradations.

Monsieur le Maire s'engage à prendre toutes les mesures de police municipale nécessaires en vue de favoriser le bon déroulement du chantier, notamment les arrêtés de restriction ou d'interdiction de circulation, tant en ce qui concerne les véhicules automobiles, que les cyclistes et les piétons.

En aucun cas, la responsabilité de la CAPSO ne sera mise en cause pour les dommages qui pourraient être causés aux tiers aux abords du chantier, en dehors des secteurs définis.

## **ARTICLE 5 :**

Les travaux à réaliser consistent en :

- L'extension du réseau fibre,
- Renouveler la conduite d'eau potable,
- Renforcer les voiries pour assurer la circulation des poids lourds,
- Réfection des trottoirs,
- Procéder à quelques plantations.

A l'issue du chantier, un procès-verbal d'intégration des ouvrages au domaine public de la commune sera réalisé et reprendra le détail des travaux réalisés.

**ARTICLE 6 :**

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leurs sièges respectifs.

Liste des annexes :  
- délibérations  
- plan

Fait à LONGUENESSE, le

POUR LA COMMUNE,

POUR LA CAPSO

LE MAIRE,

**Pierre EVRARD**

